



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE STUKELY-SUD

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 13 décembre 2018 a été adopté :

Le règlement numéro 272-2018 adoptant les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2019, décrétant l'imposition des taxes et la tarification de services pour l'année 2019.

Le programme triennal d'immobilisations.

Ces documents peuvent être consultés à l'Hôtel de ville aux heures régulières de bureau ainsi que sur le site internet.

Donné à Stukely-Sud, ce 14 décembre 2018.

Louissette Tremblay
Directrice générale et secrétaire trésorière

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE STUKELY-SUD
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie avoir publié l'avis public ci-joint, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 14 décembre 2018 entre 9 h et 16 h.

Donné à Stukely-Sud, ce 14^e jour de décembre deux mille dix-huit.

Louissette Tremblay
Directrice générale et secrétaire trésorière